



**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES
ECOLE ELEMENTAIRE**

REGLEMENT INTERIEUR

MAGALAS



**REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL
DE LOISIRS PERISCOLAIRES**

Le Gestionnaire :

Mairie de Magalas, Avenue de la Mairie - 34480 MAGALAS
Tél. : 04.67.36.20.19 - Fax. : 04.67.36.63.60
Le Responsable : Monsieur Charles HEY, Maire

La structure :

Ecole Primaire « Capitaine Bonnet », avenue Capitaine Bonnet - 34480 MAGALAS

Période de fonctionnement :

En période scolaire

Horaires de fonctionnement (ouverture à 7h30 et fermeture à 18h20 selon demandes et fourniture de justificatif employeur avec le détail des horaires)

De 7h30 à 8h20

De 12h05 à 13h50

Et de 16h30 à 18h20 Garderie du soir

L'encadrement

Direction :

2 directeurs :

PAVIA Virginie et CROS Stéphane

1 directrice-adjointe :

GRANIER Bénédicte

Animation :

Les animateurs seront recrutés en fonction des effectifs (1 animateur pour 14 enfants).

Prévisions d'encadrement :

- présence du Directeur ou d'un adjoint pour les temps d'accueil des parents.
- présence obligatoire des animateurs nécessaires en fonction du nombre d'enfants.

NOUS CONTACTER : A CONSERVER

CANTINE

Réservations/annulations la veille, avant 10 heures Cantine :

Auprès de la mairie : Tél 04.67.36.20.19 ou par mail : cantine@ville-magalas.fr

ALP soir Libre:

Réservations/ annulations par mail ou par courrier la veille :

Auprès des directeurs du périscolaires : Tél : 04.67.36.69.72 ou par mail : cantine@ville-magalas.fr

Modalités d'admission

Pour qui ?

Pour les enfants scolarisés dont les deux parents travaillent (justificatif à fournir) pour le temps méridien uniquement.

Ou sur demande expresse pour des motifs réels : maladie de l'un des parents qui ne travaille pas ou visite médicale par exemple.

Où s'inscrire ?

Au secrétariat de la Mairie de Magalas, avenue de la Maire -34480 MAGALAS

Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Quand s'inscrire ?

Inscription à faire. Du lundi 09 juillet au vendredi 17 Août INCLUS

Dans le cas contraire, votre enfant ne sera pas pris en charge sur les différents temps périscolaires (matin, cantine, soir) du Lundi 3 septembre et du Mardi 4 septembre 2018.

Comment s'inscrire ?

Pièces à fournir :

Les parents doivent fournir tous les renseignements et pièces nécessaires à l'inscription :

- fiche d'inscription
- Planning annuel de pré-inscription
- Fiche de renseignements
- Justificatif d'employeur des deux parents (temps méridien uniquement)
- Attestation d'assurance concernant la responsabilité civile
- Attestation QF CAF ou Avis d'imposition de la famille
- Attestation de sécurité sociale prenant en charge l'enfant
- **Paiement du premier trimestre**

Si aucune pièce ci-dessus n'est fournie, c'est le tarif le plus haut qui sera appliqué

Tarifs :

Services d'accueil	QF de 0 à 370€	QF de 371 à 700€	QF de 701 à 800€	QF de 801 à 900€	QF + 901€
ALP matin/garderie midi du mercredi	0.30€	0.35€	0.40€	0.45€	0.50€
ALP méridien repas	3.20€	3.30€	3.40€	3.50€	3.60€
ALP soir	0.80€	0.85€	0.90€	0.95€	1.00€

Le paiement devra être effectué par *chèque à l'ordre du Trésor Public*

Modalités de règlement :

A l'inscription :

- Pour le service d'animation du matin et du soir, un acompte de 15€ en chèque sera effectué
- Pour le temps méridien, un chèque sera effectué à l'inscription sur la base des réservations

La facture mensuelle de régularisation sera adressée aux familles qui disposeront d'un délai de 15 jours pour le règlement. En cas de non-paiement, une procédure de recouvrement par le Trésor Public sera engagée.

Toutes les réservations aux divers services seront facturées sauf cas suivants :

1. Maladie ou absence de l'enfant, le repas ne sera pas facturé à condition de prévenir, la mairie, la veille avant **10 heures** pour l'absence du lendemain.
2. Fermeture complète de l'établissement pour 1 ou plusieurs jours.

Toutes les inscriptions aux divers services sont valables pour toute l'année scolaire, En cas d'arrêt ou de modifications, les parents doivent prévenir la Mairie.

Respect :

Les règles de vie sont établies en début d'année avec les enfants.

Les enfants doivent être polis, respectueux des règles établies.

Ils doivent respecter les consignes données par les animateurs.

Ils doivent se respecter mutuellement (ni coups, ni insultes)

Ils doivent prendre soin du matériel prêté.

Il est fortement déconseillé d'amener des objets de valeur, toute responsabilité en cas de vol ou de perte sera déclinée.

En aucun cas, les Directeurs ou animateurs ne doivent être pris à partie (surtout devant les enfants) ou faire l'objet d'altercation ou d'injonction de la part des parents d'élèves.

A chaque fin de période au cours d'une réunion regroupant tous les intervenants des différents temps, nous attribueront un couleur qui correspondra au respect des règles de vie dont l'enfant a fait preuve.

Ces mêmes règles de vie seront établies entre les enfants et les animateurs dans les premières semaines du mois de septembre. Les règles de vie établies, elles pourront être consultées sur le site de ville de la Magalas ou sur demande dans le bureau des directeurs du Périscolaires.

En fin d'année scolaire, seuls les enfants «VERT »et « ORANGE » participeront sur le temps de la cantine à 1,2ou 3 sorties au stade (Pique-nique).

Vert : RESPECTIEUX

Orange : RESPECTIEUX DE TEMPS EN TEMPS

Rouge : IRRESPECTUEUX

Sanctions :

Les enfants ne respectant pas les règles de vie ou les adultes et camarades, se verront réprimandés et un entretien avec les parents pourra être demandé.

Si le mauvais comportement vient à perdurer, l'enfant fera l'objet d'une sanction signalée par lettre aux parents, un avertissement, voire même une exclusion temporaire en cas de récidive pourra être envisagée.

Toute forme de violence est proscrite et peut entraîner une exclusion sans avertissement écrit préalable.

Santé : les médicaments sont interdits

Sauf pour les longues maladies et/ou les maladies chroniques, un P.A.I. (Projet Accueil Individualisé) étant établi entre la famille et son médecin traitant, l'école et la médecine scolaire, la Commune et les responsables du service.

Sécurité :

Lors des activités dans la structure :

Les enfants sont surveillés par les animateurs.

Par le biais du dossier d'informations, les parents autorisent les Directeurs et les animateurs à intervenir en cas de nécessité. Les parents seront immédiatement tenus au courant.

A cet effet tout changement d'adresse ou de numéros de téléphone doit être signalé.

Si un problème se pose ou si un changement important s'est produit dans la vie familiale pouvant modifier le comportement de l'enfant, les parents sont invités à venir en parler aux Directeurs.

A la fin de la journée :

Les enfants seront remis aux personnes autorisées.

La structure ferme ses portes à 18h20, aucun retard ne sera accepté.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

École ELEMENTAIRE - Année scolaire 2018-2019

Classe : _____
ÉLÈVE

NOM : _____ NOM d'usage : _____ Sexe : M · F ·

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : __/__/____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère NOM de jeune fille : _____ Autorité parentale : Oui · Non ·

NOM marital (nom d'usage) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____ Profession : _____

Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____ Courriel : _____

Père Autorité parentale : Oui · Non ·

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____ Profession : _____

Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____ Courriel : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui · Non ·

Organisme : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Téléphone portable : _____ Courriel : _____

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ · A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ · Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ · A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ · Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

Cadre réservé à l'administration :

Attestation employeur du Père :

Attestation d'assurance :

Attestation employeur de la Mère :

Attestation sécurité sociale :

Planning d'inscription aux services - à compléter obligatoirement pour les réservations :

SEPTEMBRE 2018

	M	M	S		M	M	S		M	M	S		M	M	S		M	M	S
				L 03				L 10				L 17				L 24			
				M 04				M 11				M 18				M 25			
				M 05				M 12				M 19				M 26			
J 01				J 06				J 13				J 20				J 27			
V 02				V 07				V 14				V 21				V 28			
OCTOBRE 2018																			
L 01				L 08				L 15				L 22				L 29			
M02				M 09				M 16				M 23				M30			
M03				M 10				M 17				M 24				M31			
J 04				J 11				J 18				J 25							
V 05				V 12				V 19				V 26							
NOVEMBRE 2018																			
				L 05				L 12				L 19				L 26			
				M 06				M 13				M 20				M 27			
				M 07				M 14				M 21				M 28			
J 01				J 08				J 15				J 22				J 29			
V 02				V 09				V 16				V 23				V30			
DECEMBRE 2018																			
L03				L10				L17				L24				L31			
M04				M11				M18				M25							
M05				M12				M19				M26							
J06				J13				J20				J27							
V07				V14				V21				V28							
JANVIER 2019																			
				L 07				L 14				L 21				L 28			
M01				M 08				M 15				M 22				M 29			
M02				M 09				M 16				M 23				M30			
J03				J 10				J 17				J 24				J31			
V04				V 11				V 18				V 25							
FEVRIER 2019																			
				L04				L 11				L 18				L 25			
				M 05				M 12				M 19				M 26			
				M 06				M 13				M 20				M27			
				J 07				J 14				J 21				J28			
V01				V 08				V 15				V 22							
MARS 2019																			
				L 04				L 11				L18				L 25			
				M 05				M 12				M 19				M 26			
				M 06				M 13				M 20				M 27			
				J 07				J 14				J 21				J 28			
V 01				V 08				V 15				V 22				V 29			
AVRIL 2019																			
L01				L08				L 15				L22				L29			
M02				M 09				M 16				M 23				M30			
M03				M 10				M 17				M 24							
J 04				J 11				J 18				J 25							
V05				V 12				V 19				V26							
MAI 2019																			
				L 06				L 13				L 20				L 27			
				M 07				M 14				M 21				M 28			
M01				M 08				M 15				M 22				M 29			
J 02				J 09				J 16				J 23				J 30			
V03				V 10				V 17				V 24				V31			
JUIN 2019																			
L03				L10				L17				L24				L 1/07			
M04				M11				M18				M25				M 2/07			
M05				M12				M19				M26				M 3/07			
J06				J13				J20				J27				J 4/07			
V07				V14				V21				V28				V 5/07			

EN COURS D'ANNEE, si mon enfant cesse de fréquenter ces services, je m'engage à le communiquer à la Mairie, faute de quoi, je paierai les réservations liées à l'inscription annuelle.

INSCRIPTION ANNUELLE ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

**ET RESTAURATION SCOLAIRE
POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Je soussigné (Nom du Représentant légal /parent)

Adresse

Caisse de sécurité sociale : Numéro de sécurité sociale :

N° Allocataire (caf) :

➤ Déclare avoir pris connaissance du règlement et inscrire mon enfant,
(Nom de l'enfant) Aux services indiqués ci-dessous.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES :

ALP Matin : de 7h30 à 8h20

RESTAURATION SCOLAIRE

- A la semaine
- jour(s) fixe(s) par semaine : lundi mardi jeudi vendredi
- jours non fixes (planning à déterminer à l'avance – tableau planning d'inscription)
- Cocher les cases des moments choisis.

Je souhaite participer à votre démarche pédagogique et souhaite que mon enfant goûte à tout.*

Je ne souhaite pas participer à votre démarche pédagogique et je ne souhaite pas que mon enfant goûte à tout.*

Rayer la mention inutile

ALP Soir Cocher les cases des moments choisis

	<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>
ALP Soir 16h45-18h20				
Je récupère mon enfant Entre 16h30 et 17h45 <i>(Pas d'aide aux devoirs ni activités fixes)</i>				
JE M'ENGAGE A RECUPERER MON ENFANT APRES 17H45			OUI	NON
Aide aux devoirs <i>(Pas d'activités fixes)</i>				
Je souhaite que mon enfant participe aux activités fixes Jusqu'à 17h45	<i>CP/CE1 Arts plastiques</i>	<i>Arts plastiques CE2/CM1/CM2</i>	<i>Découverte musicale CP/CE1</i>	<i>Chasse aux trésors, Activités exceptionnelles, enquête policière...</i>
Autorise mon enfant à partir seul de l'ALP à 18h20	OUI		NON	

AUTORISE MON ENFANT à :

- Participer aux différentes activités proposées en dehors de l'école (Déplacement à pied ou en bus) oui Non
- Etre pris en photos, filmé, enregistré durant les activités oui Non

Dispositions finales

Ce règlement a été établi dans le seul but de permettre un bon fonctionnement de l'accueil de loisirs dans l'intérêt des enfants sur le plan physique, affectif et sur le plan de la sécurité.

Le présent règlement sera distribué à chaque parent inscrivant un ou plusieurs enfants.

Les parents devront en prendre connaissance avec leurs enfants, le signer et faire en sorte qu'il soit appliqué scrupuleusement

Le Maire
Charles HEY

Je soussigné

Responsable de

Avoir pris connaissance avec mon enfant de ce présent règlement et d'en accepter les termes.

Signature parents

Signature enfant

Père

Mère

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....
ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....
.....
.....
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....